

Il s'agit là d'une question sérieuse. Cette mesure entraîne d'énormes dépenses supplémentaires au niveau du pouvoir législatif et pourquoi? Ce n'est pas pour une plus grande gloire. Tout le monde a été secrétaire parlementaire, même s'il n'a jamais rien fait pour gagner ce poste. Ainsi je ne peux qu'espérer que ce projet de loi sera étudié de nouveau à l'avenir et que les futurs premiers ministres feront preuve de beaucoup plus de rigueur dans leur choix de secrétaires parlementaires. Nous n'en avons besoin que de huit à dix qui devraient pouvoir permuer. En fait, certains d'entre eux risquent d'occuper un certain poste pendant près de trois ans, car c'est le temps qu'il peut falloir pour remplacer une personne prometteuse. En octobre de chaque année nous voyons des députés de diverses circonscriptions ayant les compétences voulues pour accomplir le travail. Le lendemain nous les voyons confinés aux derniers rangs à cause du caprice de quelqu'un qui a envie d'un changement total. Cela n'a aucun sens. Selon moi, nous pouvons faire beaucoup mieux.

Je ne voudrais pas forcer un vote en troisième lecture, et je dirai donc en conclusion que je laisserai adopter ce projet de loi sur division.

● (1730)

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Monsieur le Président, nous sommes également d'accord pour que le projet de loi soit adopté sur division, non parce que nous sommes en faveur—il est à peu près aussi mauvais que lorsqu'il nous est tombé dessus il y a plus d'un an—mais plutôt parce que la réorganisation gouvernementale qu'il propose est devenue pour ainsi dire un fait accompli, et nous comprenons qu'il n'y a guère de chances maintenant d'obtenir des changements majeurs.

Le gouvernement n'a offert qu'un seul changement, et je m'en félicite; c'est la suppression d'un article qui aurait permis de choisir à l'autre endroit des secrétaires parlementaires. Par ailleurs il a fait très peu de choses, soit pour donner des précisions sur le projet de loi à la Chambre ou au comité, soit pour suggérer des moyens d'avoir une réorganisation plus forte, meilleure et mieux comprise. Tout cela, et, particulièrement la partie qui concerne le ministère des Affaires extérieures, reste un exposé déroutant de ce que la plupart d'entre nous considérons comme la création de ministres et de sous-ministres inutiles, et la seule fois que je n'ai pu obtenir la moindre collaboration des conservateurs dans nos critiques sur le projet de loi, c'est quand je n'ai pas réussi à persuader le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) . . .

**M. Bosley:** J'ai tout expliqué cela.

**Mlle Jewett:** . . . de s'associer à moi pour mettre au pilori ce nouveau portefeuille, le ministre des Relations extérieures.

J'aurais cru qu'il dirait comme moi que c'était tout à fait inutile.

**M. Bosley:** Oh non!

**Mlle Jewett:** Nous n'avons aucune idée de ce que sont les fonctions du ministre. L'ex-ministre, le député de Charlevoix (M. Lapointe), a avoué lui-même en riant qu'il n'avait aucune idée de ce que le ministre des Relations extérieures allait faire, et je n'ai pu obtenir du député de Don Valley-Ouest qu'il m'appuie sur ce point parce qu'il est ou croit être le ministre putatif, si c'est bien là le terme . . .

**M. Prud'homme:** Oui, mais attention de le prononcer correctement.

**Mlle Jewett:** . . . que Dieu nous préserve de la venue au pouvoir des conservateurs. Pour le reste, nous allons nous entendre sur beaucoup de questions, mais nous n'avons pu convaincre le gouvernement de rendre un peu plus clair et plus lumineux ce projet de loi de réorganisation du gouvernement, spécialement la partie qui concerne le ministère des Affaires extérieures. La principale raison pour laquelle le gouvernement ne désire pas y mettre plus de clarté et d'efficacité, c'est qu'il a eu une idée merveilleuse, surtout en ce qui concerne la réorganisation du ministère des Affaires extérieures et l'incroyable organigramme qui l'accompagne. Cette idée, c'est que pour chacun des jeunes du Canada qui se présentait pour devenir agent du service extérieur dans ce ministère ou délégué commercial ou un dosage de ces deux postes, le gouvernement a compris qu'il faut avoir l'examen d'entrée le plus difficile possible. Et il n'a rien trouvé de plus difficile que de demander à tous ces étudiants qui vont se présenter d'expliquer la réorganisation du ministère des Affaires extérieures.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Forrestall:** Sur division.

**M. le vice-président:** Adoptée sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. Pinard:** Je n'ai pas mes lunettes, monsieur le Président. Je crois qu'il est 18 heures, et si vous le dites nous serons d'accord.

**M. le vice-président:** Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 35, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)